

1- PRÉAMBULE

Dans le cadre de ses activités, CIMPOR CAMEROUN SA, et CIMPOR GYPSUM CAMEROON, SA (ci-après « CIMPOR » ou « la société »), en tant que responsable de traitement, est amenée à collecter des données personnelles protégées par la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles au Cameroun . La présente Politique de protection des données personnelles (ci-après « la Politique ») a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données personnelles collectées et/ou traitées par la société, y compris lors de l'accès à son site web.

Cette politique explique comment CIMPOR collecte, utilise, stocke et protège vos données personnelles conformément à la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles au Cameroun.

2- PORTÉE

La présente Politique s'applique à toutes les activités de traitement mises en œuvre par CIMPOR nécessitant la collecte de vos données personnelles, y compris sur le site web accessible à l'adresse suivante : <https://www.cimporcameroun.com/fr> (ci-après le « Site »), à partir duquel vos données sont également collectées. CIMPOR a toujours fait de la protection des données personnelles l'un des éléments majeurs de sa gouvernance et de la conformité de ses procédures. La présente Politique s'applique à toutes les personnes concernées dont les données personnelles sont traitées par CIMPOR.

Elle sera communiquée à tous les employés de Cimpor, sans distinction de niveau hiérarchique, de la manière la plus appropriée et conformément aux normes en vigueur. La présente Politique est conforme aux dispositions de la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles au Cameroun. Elle peut être complétée, si nécessaire, par les principes généraux du droit ou les usages/bonnes pratiques internationales. Cette politique est mise à jour régulièrement et toute modification substantielle fera l'objet d'une communication préalable.

3- DÉFINITIONS

Analyse d'impact relative à la protection des données personnelles (AIPD) : procédure visant à analyser la probabilité et la gravité des risques pour les droits et libertés des personnes concernées résultant du traitement des données personnelles.

Clauses contractuelles types : clauses figurant dans les contrats types élaborés et publiés par l'autorité de protection des données personnelles pour encadrer juridiquement tout transfert de données personnelles entre des parties situées sur le territoire camerounais d'une part et un acteur situé hors du territoire camerounais d'autre part, dont le contenu ne peut être modifié que pour assurer une plus grande protection des données personnelles transférées.

Confidentialité dès la conception et confidentialité par défaut :

✓ **Protection des données dès la conception :** il s'agit de prendre en compte les impacts sur la vie privée dès la conception du traitement des données personnelles . Elle se caractérise par des mesures proactives visant à anticiper et à prévenir les événements indésirables liés à la protection des données avant qu'ils ne surviennent.

✓ **Privacy by Default :** c'est le principe selon lequel le responsable du traitement s'assure que seules les données strictement nécessaires à chaque finalité spécifique du traitement sont traitées par défaut sans intervention

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR
M. Cem ÇELIK

Consentement : toute communication expresse, univoque, non contrainte, libre et éclairée par une information claire, précise et complète par laquelle la personne concernée, ou son représentant légal, consent au traitement de ses données à caractère personnel.

Destinataires du traitement des données personnelles : personne physique ou morale, autorité publique ou tout autre organisme autorisé à recevoir communication de données à caractère personnel, qu'il s'agisse ou non d'un tiers.

Données personnelles : informations concernant une personne physique qui permettent de l'identifier, directement ou indirectement, notamment par référence à tout identifiant ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité, tels qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, psychique, génétique, psychologique, culturelle, socioprofessionnelle ou économique, notamment un nom, une photo, une empreinte digitale, une adresse postale, une adresse électronique, un numéro de téléphone, un numéro de sécurité sociale, un numéro interne, un identifiant numérique, une adresse IP, un identifiant de connexion informatique, un enregistrement vocal.

Données sensibles : informations relatives notamment aux opinions et activités religieuses, philosophiques, politiques, syndicales, aux transactions bancaires, à l'origine raciale ou ethnique, linguistique, régionale, à la vie sexuelle, à la génétique, à la biométrie, à la santé, aux procédures judiciaires et aux sanctions pénales.

Personne concernée : toute personne physique dont les données à caractère personnel sont traitées.

Pseudonymisation : technique utilisée pour remplacer des données directement identifiables par des identifiants artificiels afin de protéger la vie privée des individus.

Responsabilité : désigne l'obligation pour les entreprises de mettre en œuvre leurs propres mécanismes et procédures internes de protection des données personnelles et de démontrer qu'elles sont en conformité avec la loi sur la protection des données personnelles.

Responsable du traitement : désigne l'entité qui traite les données personnelles collectées. CIMPOR est le responsable du traitement des données personnelles collectées.

Sous-traitant : désigne toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du Responsable du traitement et sous ses instructions.

Traitement : toute opération ou ensemble d'opérations appliquées à des données à caractère personnel, quel que soit le procédé utilisé, y compris la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction.

4- DONNEES COLLECTEES

Catégories de personnes concernées	Catégories de données traitées
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Visiteurs du site Web ✓ Utilisateurs du site Web 	<ul style="list-style-type: none"> Données d'identification Données professionnelles

<p>PRÉPARÉ PAR Départements juridiques et de conformité Cimpor Cement & Gypsum Cameroun</p>	<p>CONTRÔLÉ PAR Département juridique Cimpor Portugal et M. Ösge ASCIOGLU</p>	<p>APPROUVÉ PAR M. Cem ÇELIK</p>
---	---	--

BP

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perspectives ✓ Clients ✓ Partenaires commerciaux ✓ Fournisseurs et sous-traitants ✓ Collaborateurs externes ou occasionnels ✓ Candidats/Travailleurs temporaires 	<p>Données d'identification (<i>ex. nom, prénom, coordonnées, photographie, etc.</i>)</p> <p>Informations juridiques et fiscales (NIU, certificat de conformité fiscale, coordonnées bancaires)</p> <p>Données professionnelles</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Famille ✓ Personnes à charge ou autres personnes en relation avec les employés de CIMPOR 	<p>Données d'identification</p> <p>Données personnelles de vie (<i>ex : situation familiale, etc.</i>)</p> <p>Informations juridiques et fiscales</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Employés et dirigeants de CIMPOR ou de l'une de ses filiales ; ✓ Les retraités et les personnes ayant déjà occupé des postes au sein de l'entreprise 	<p>Données d'identification</p> <p>Données personnelles sur la vie privée</p> <p>Informations juridiques et fiscales</p> <p>Données relatives à la vie professionnelle (<i>ex : numéro d'inscription, formation, diplômes, évaluation professionnelle, données nécessaires à la désignation et au fonctionnement des instances représentatives du personnel ou des syndicats, etc.</i>)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Employés ✓ administrateurs de sociétés 	<p>Données d'identification</p> <p>Données personnelles sur la vie privée</p> <p>Informations juridiques et fiscales</p> <p>Données relatives à la vie professionnelle</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Employés et dirigeants ✓ Partenaires commerciaux; ✓ Fournisseurs et sous-traitants ; 	<p>Informations économiques et financières (<i>par exemple coordonnées bancaires pour le paiement des salaires, etc.</i>)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Employés ✓ administrateurs de sociétés 	<p>Données nécessaires à l'organisation du travail (<i>par exemple, répertoires et organigrammes internes, journaux de connexion enregistrés pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement des applications et des réseaux informatiques, données issues d'applications ou d'outils professionnels</i>)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Employés ✓ administrateurs de sociétés 	<p>Données spéciales (<i>par exemple numéro de sécurité sociale pour les déclarations sociales</i>)</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisateurs du site Web ✓ Employés ✓ administrateurs de sociétés ✓ Perspectives ✓ Clients 	<p>Données rendues publiques par les personnes concernées (<i>Exemple : profils issus de réseaux sociaux professionnels</i>)</p>

PRÉPARÉ PAR
 Départements juridiques et de conformité
 Cimpor Cement & Gypsum
 Cameroun

CONTRÔLÉ PAR
 Département juridique Cimpor Portugal
 et
 M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR
 M. Cem ÇELIK

89.

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Utilisateurs du site Web ✓ Employés ✓ administrateurs de sociétés ✓ Perspectives ✓ Clients 	Détails de connexion
--	-----------------------------

5- LES DESTINATAIRES DES DONNÉES

Dans le cadre des activités de CIMPOR, des tiers (tels que des sous-traitants, des avocats, des prestataires ou des partenaires - tels que les mutuelles, la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, les gestionnaires de comptes d'épargne salariale) peuvent être destinataires ou avoir accès à certaines des données personnelles des salariés, des travailleurs extérieurs et des travailleurs occasionnels.

CIMPOR veille à ce que l'accès aux données personnelles soit strictement limité aux personnes qui en ont besoin pour exercer leurs fonctions. CIMPOR met en œuvre des procédures de contrôle d'accès, telles que la gestion des habilitations, pour garantir la sécurité des données.

Les destinataires sont :

a) CIMPOR et les fournisseurs de services CIMPOR

Les données personnelles des salariés, des travailleurs externes et occasionnels pourront être communiquées, lorsque cela est nécessaire, aux responsables hiérarchiques, au personnel d'accueil et aux autres services de CIMPOR pour répondre à ses obligations légales, réglementaires ou contractuelles, pour des raisons organisationnelles, opérationnelles, de gestion administrative, de sécurité et/ou pour des raisons tenant à l'intérêt légitime de l'entreprise.

Certaines données personnelles peuvent également être transmises :

- aux organisations syndicales représentatives du personnel pour leur communication syndicale adressée par courrier interne, à savoir :
 - données professionnelles (entité, lieu de travail, catégorie professionnelle, etc.) ;
 - données d'identification (nom, prénom, etc.).
- aux instances représentatives du personnel dans le cadre de l'exercice de leurs missions et de la gestion des activités sociales et culturelles (conformément aux accords les liant à CIMPOR), à savoir :
 - de données professionnelles ;
 - données d'identification.

Les personnes concernées peuvent s'opposer à la transmission de leurs données personnelles à tout moment, à compter de leur date d'embauche, sauf si le transfert est effectué ou si leurs données personnelles constituent un traitement requis par la loi. Dans le cas contraire, ces données seront transmises aux organisations et instances représentatives du personnel ; elles peuvent alors s'y opposer à tout moment également auprès des organisations et instances représentatives des personnes concernées.

Le refus de transmettre ces données personnelles aux instances représentatives du personnel n'aura aucune incidence négative sur l'accessibilité aux activités sociales et culturelles organisées par CIMPOR. Les personnes concernées peuvent contacter directement les instances représentatives pour toute demande relative à ces activités.

PRÉPARÉ PAR Départements juridiques et de conformité Cimpor Cement & Gypsum Cameroun	CONTRÔLÉ PAR Département juridique Cimpor Portugal et M. Ösge ASCIOGLU	APPROUVÉ PAR M. Cem ÇELIK
--	--	-------------------------------------

BP

b) Tiers

Dans le cadre des activités habituelles de CIMPOR, des tiers autorisés (tels que des sous-traitants, consultants, prestataires, partenaires, mutuelles, etc.) peuvent être destinataires ou avoir accès à certaines données personnelles des salariés, collaborateurs externes et occasionnels, par exemple dans le cadre de l'exécution d'un contrat.

Dans un tel cas, CIMPOR s'assure que les transferts ou échanges sont nécessaires à l'exécution des tâches confiées par CIMPOR et réalisés dans la limite de ces finalités, en apportant toutes les garanties appropriées en matière de protection des données.

Certaines données personnelles des salariés, collaborateurs externes et occasionnels pourront également être transmises, dans le respect de la réglementation applicable, à des tiers au Cameroun ou à l'étranger aux fins de constatation, de sauvegarde ou de défense d'un droit en justice, dans le cadre d'enquêtes administratives ou pénales d'une ou plusieurs autorités de régulation, de l'exécution d'engagements pris envers eux ou dans le cadre de contentieux judiciaires de toute nature.

Certaines données personnelles des salariés, collaborateurs externes et occasionnels pourront ainsi être transmises non seulement aux régulateurs ou aux autorités judiciaires mais également aux conseils de CIMPOR et à ceux des autres parties au procès, ainsi qu'à ces parties elles-mêmes.

Dans un tel cas, CIMPOR s'assure que les données transférées ou échangées sont pertinentes et nécessaires aux finalités visées ci-dessus.

Type de données	Les destinataires des données
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données professionnelles (entité, lieu de travail, catégorie professionnelle, etc.) ✓ Données d'identification (nom, prénom, etc.) 	Syndicats représentatifs du personnel ; Inspection du travail
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Données professionnelles (entité, lieu de travail, catégorie professionnelle, etc.) ✓ Données d'identification (nom, prénom, etc.) 	Sous-traitants, avocats, prestataires ou partenaires

6- PRINCIPES APPLICABLES AUX DONNÉES PERSONNELLES

CIMPOR s'engage à respecter les principes prévus par la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles au Cameroun.

6-a Principe de finalité

Les données personnelles collectées par CIMPOR ne pourront être traitées qu'aux fins indiquées au moment de la collecte, qui découlent des circonstances, ou qui sont prévues par la loi, et uniquement à des fins déterminées, explicites et légitimes à son activité.

PRÉPARÉ PAR Départements juridiques et de conformité Cimpor Cement & Gypsum Cameroun	CONTRÔLÉ PAR Département juridique Cimpor Portugal et M. Ösge ASCIOGLU	APPROUVÉ PAR M. Cem ÇELIK
--	--	-------------------------------------



6-b Pertinence, adéquation et minimisation des données collectées

Seules les données strictement nécessaires sont collectées et traitées conformément au principe de minimisation.

Précision 6-c

Dans le cadre du traitement des données personnelles, CIMPOR garantit leur exactitude. Ce terme signifie également que seules les données personnelles adéquates, pertinentes et strictement nécessaires au regard des finalités du traitement sont collectées et traitées.

6-d Sécurité des données

Le responsable du traitement met en œuvre des mesures de sécurité des locaux et des systèmes d'information, afin d'empêcher tout accès non autorisé aux données, lesquelles sont réservées uniquement aux personnes désignées et autorisées en raison de leurs fonctions .

6-e Licéité du traitement mis en œuvre

Le traitement des données personnelles par CIMPOR ne peut être effectué que sur la base d'une base légale. CIMPOR garantit que les données ne sont pas utilisées à des fins abusives ou autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées et qu'elles ne font l'objet d'aucune modification ou suppression non autorisée. CIMPOR garantit la licéité et la probité du contenu des données personnelles transmises par son réseau de communication, notamment lorsque ce contenu est susceptible de porter atteinte à la dignité humaine, à l'honneur et à la vie privée.

6- f Bonne foi

Chaque traitement de données personnelles par CIMPOR fait l'objet d'une information préalable, claire et transparente des personnes concernées, dans les formes, sur les droits dont ils disposent et sur les modalités d'exercice effectif de ces droits.

De plus, chaque traitement effectué est accompagné de mentions d'information. Aucune collecte n'est effectuée à l'insu des personnes concernées ou contre leur volonté, lorsque leur consentement est requis.

7- LES FINALITÉS DU TRAITEMENT

Les données personnelles collectées peuvent être utilisées aux fins suivantes :

7-1-a Concernant la gestion des ressources humaines :

- Gestion administrative des salariés (dossier de recrutement, dossier professionnel, statistiques, liste des salariés, annuaires, organigramme, mise à disposition de matériel professionnel, gestion du temps de travail (télétravail, astreintes, etc.), gestion des absences et congés, gestion des départs, etc.) ;
- La mise à disposition d'outils informatiques (surveillance et maintenance des équipements, annuaires informatiques, dispositifs de sécurité applicative et réseau, messagerie électronique, intranet, etc.)
- Organisation du travail (gestion des tâches et des échéanciers, etc.);
- Gestion de carrière (bilan, évaluation des performances, gestion des compétences professionnelles, validation des acquis, mobilité, etc.) ;
- Formation des employés;
- Gestion de la communication interne (réseaux sociaux, événements, séminaires, communications diverses telles que newsletters, etc.) ;
- Conformité aux politiques et procédures internes, enquête et mesures disciplinaires.

7-1-b La gestion des relations sociales et notamment pour :

- Le fonctionnement des instances représentatives du personnel et des organisations syndicales représentatives (gestion des activités sociales et culturelles, communication syndicale, réalisation des rapports sociaux. etc.) :

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR
M. Cem ÇELIK

- L'organisation des élections des délégués du personnel.

7-1-c Gestion de la rémunération :

- Le calcul et le paiement des rémunérations et des accessoires et frais professionnels ;
- Réaliser des opérations résultant de dispositions légales, de conventions collectives ou de stipulations contractuelles relatives aux déclarations à l'administration fiscale et à la caisse nationale de sécurité sociale,
- La tenue des comptes individuels relatifs à la participation et à l'intéressement des salariés, etc.
- La fourniture d'informations et l'élaboration de rapports sur la situation du personnel afin de se conformer aux obligations légales (tenue du registre unique du personnel et de la déclaration d'emploi des travailleurs handicapés, etc.).

7-1-d Gestion du contrôle d'accès :

- Contrôle d'accès à l'entrée (badges d'entrée) et dans certains locaux soumis à une restriction de circulation ;
- Contrôle d'accès au restaurant et paiement associé ;
- Contrôle d'accès des visiteurs ;
- Caméras de vidéosurveillance, drones ou autres équipements similaires.

7-1-e Gestion de la géolocalisation

- La sécurité du salarié lui-même, des biens, des véhicules dont il a la garde et l'optimisation des ressources ;
- Une meilleure allocation des ressources pour les services à réaliser dans des lieux dispersés, notamment pour les interventions d'urgence.

7-2 Concernant l'entretien :

- Gestion des contrats de maintenance ;
- Authentification des agents de maintenance ;
- Gestion des accès et des autorisations des agents de maintenance ;
- Enregistrement et journalisation des interventions de maintenance des équipements ;
- Etablissement des bons d'entretien ;
- Gestion des données fournies par le matériel.

7-3 Concernant la gestion de la relation avec les clients et le service achats

- Gestion des appels publicitaires ;
- Gestion des newsletters ;
- Gestion de la base de données clients ;
- Gestion des abonnements et émission de cartes de fidélité ;
- Facturation ;
- Gestion de l'historique des achats ;
- La gestion des factures impayées ;
- Tenue des dossiers clients ;
- Collecte d'informations de contact auprès de prospects via des questionnaires ;
- Rédaction de bons de livraison, émission de factures ;
- Gestion et mise à jour de la liste des fournisseurs ;
- Réclamations des clients.

7-4 Concernant la logistique et la gestion des approvisionnements

- Gestion des données des fournisseurs ;
- Gestion des bons de commande ;
- Gestion des bons de réception de marchandises ;
- Gestion des bons de livraison aux clients ;
- Gestion des ordres de transfert de marchandises entre entrepôts.

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR
M. Cem ÇELIK

7-5 Concernant les fournisseurs et prestataires de services :

- Gestion du dossier administratif (identification, date de début du contrat, date de fin, etc.) ;
- Gestion des rémunérations le cas échéant (primes de stage pour les stagiaires) ;
- Contrôle d'accès à l'entrée (badge d'entrée) ;
- Contrôle d'accès au restaurant et paiement associé le cas échéant ;
- La mise à disposition d'outils informatiques (surveillance et maintenance des équipements, éventuellement annuaires informatiques, dispositifs de sécurité applicative et réseau, messagerie électronique, intranet, etc.).

7-6 Concernant la gestion de projet :

- Établissement de chartes de projet ;
- Rédaction de plans de gestion ;
- Rédaction d'énoncés de travail ;
- Rédaction et tenue à jour des registres des risques ;
- Rédaction et tenue de journaux de problèmes et de difficultés ;
- Rédaction et tenue à jour des rapports d'avancement du projet ;
- Rédaction et tenue des procès-verbaux des réunions.

7-7 Concernant toutes les personnes concernées :

- Gérer la protection et la sécurité des personnes affectées, des activités et des actifs de CIMPOR ;
- Gestion des missions de pilotage, de reporting et de contrôle de l'organisation (*ex : gestion et atténuation des risques*)
- Gérer et organiser le respect des obligations légales, réglementaires, conventionnelles ou de conformité de CIMPOR (*par exemple la mise en œuvre de procédures de contrôle interne ou de mécanismes d'alerte*) ;
- Gestion des litiges;
- La réconciliation de certaines données personnelles des personnes concernées avec celles présentes au sein de la clientèle du réseau CIMPOR, en vue de vérifier le statut de l'employé ou du travailleur, aux fins de respecter les obligations de CIMPOR en matière réglementaire et contractuelle, ou pour des raisons liées à l'intérêt légitime de l'entreprise.

Des traitements spécifiques peuvent être mis en œuvre dans le cadre de l'utilisation de certaines applications. Dans ces cas, les spécificités relatives à la protection des données personnelles seront précisées.

8- LES BASES JURIDIQUES DES TRAITEMENTS MIS EN ŒUVRE PAR CIMPOR

Tout traitement mis en œuvre par CIMPOR repose sur les bases juridiques suivantes :

8-1 Le consentement de la personne concernée :

Les données personnelles sont collectées et traitées avec le consentement explicite des personnes concernées lorsque la loi l'exige, notamment pour :

- ✓ Traitement des données sensibles ;
- ✓ La gestion des activités sociales et culturelles ;
- ✓ Communication interne via newsletters ou réseaux sociaux ;
- ✓ Communiquer des données personnelles à des tiers ou les utiliser pour leur compte à des fins de marketing direct ;
- ✓ Toute utilisation non directement liée à une obligation légale ou contractuelle.

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR
M. Cem ÇELIK

SP.

Le consentement doit être libre, spécifique, éclairé et univoque. CIMPOR met en place des mécanismes pour recueillir le consentement de manière expresse et en conserver la preuve. Les personnes concernées ont le droit de retirer leur consentement à tout moment (voir l'article 12 de la présente Politique et la Documentation des procédures de protection des droits des personnes concernées).

8-2 Exécution du contrat ou des mesures précontractuelles

Le contrat constitue l'une des bases juridiques prévues par la loi sur la protection des données personnelles, sur laquelle le traitement des données personnelles peut se fonder. L'utilisation de cette base juridique suppose que le traitement est objectivement nécessaire à l'exécution d'un contrat entre CIMPOR et la personne concernée (*gestion des demandes et des réclamations, exécution d'un contrat de travail, etc.*).

Les données nécessaires à l'exécution des contrats conclus avec nos salariés, prestataires ou partenaires sont traitées dans le cadre suivant :

- ✓ Gestion administrative des salariés (dossiers RH, organigrammes);
- ✓ Paiement des rémunérations/honoraires et accessoires ;
- ✓ Mise à disposition d'outils informatiques professionnels.

8-3 Obligations légales et réglementaires

Certaines données sont traitées pour répondre à nos obligations réglementaires et légales, notamment :

- ✓ Déclarations fiscales et sociales ;
- ✓ Tenue des comptes relatifs à la participation aux bénéfices ;
- ✓ Transmission aux autorités compétentes dans le cadre d'enquêtes judiciaires ou administratives ;

Obligations de conformité réglementaire.

8-4 Intérêts légitimes de CIMPOR

CIMPOR peut traiter certaines données pour poursuivre ses intérêts légitimes, tout en respectant les droits fondamentaux des personnes concernées. Ces traitements comprennent :

- ✓ Organisation interne et gestion opérationnelle ;
- ✓ Plaidoyer aux niveaux administratif et judiciaire ;
- ✓ Sécurisation des systèmes d'information, des biens et des personnes ;
- ✓ Évaluation et gestion des compétences professionnelles internes.

Avant tout traitement fondé sur le consentement ou l'intérêt légitime, CIMPOR s'engage à fournir aux personnes concernées des informations claires et détaillées concernant :

- ✓ Les finalités du traitement ;
- ✓ La base juridique applicable ;
- ✓ Les droits qu'ils ont.

Les personnes concernées peuvent demander à tout moment des éclaircissements sur la base juridique applicable à leurs données personnelles en contactant notre délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse suivante : (dpocimpor@cimpor.com)

8-5 Une mission d'intérêt public

Le traitement peut être nécessaire à l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public.

8-6 Sauvegarde des intérêts vitaux

La protection des intérêts vitaux de la personne concernée, ou d'un tiers, peut justifier le traitement des données à caractère personnel par CIMPOR.

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR
M. Cem ÇELIK

9 - LES SOUS-TRAITANTS DE CIMPOR

Les prestataires de services de CIMPOR peuvent être amenés à traiter des données personnelles pour le compte de CIMPOR. À cette fin, CIMPOR sélectionne ses sous-traitants avec soin et leur impose les obligations suivantes :

- adopter un niveau de protection des données personnelles équivalent au sien, une utilisation des données ou informations personnelles uniquement pour assurer la gestion des services qu'ils doivent fournir ;
- le strict respect de la législation et de la réglementation applicables en matière de confidentialité, de secret bancaire, de secret des affaires et de protection des données personnelles ;
- la mise en œuvre de toutes les mesures appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel qu'ils peuvent être amenés à traiter ;
- la définition des mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour assurer la sécurité.

CIMPOR a conclu des contrats avec ses sous-traitants, conformément aux obligations légales, qui prévoient des obligations en matière de protection des données personnelles et veille à ce que ses sous-traitants fournissent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées. Ils doivent notamment :

- Mettre en œuvre des mesures visant à garantir la protection des données ;
- Utiliser les données en stricte conformité avec les instructions du CIMPOR ;
- Notifier immédiatement en cas d'incident de sécurité.

10- LIMITATION DE LA DUREE DE CONSERVATION

Conformément à l'article 13 de la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles au Cameroun, CIMPOR conserve les données personnelles uniquement pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf obligation légale ou réglementaire imposant une conservation plus longue.

10-1 Durées spécifiques selon les finalités

Les durées de conservation applicables aux différentes catégories de données traitées par CIMPOR sont les suivantes :

- Les données personnelles des personnes concernées sont conservées pour les finalités annoncées, dans le respect des prescriptions légales en vigueur, notamment en matière civile, fiscale, commerciale et pénale.
- Les données destinées à la gestion du recrutement sont conservées, sauf demande contraire, **pendant deux ans** à compter de leur réception ou du dernier contact avec le candidat.
- Les données destinées à la gestion du personnel sont conservées **pendant toute la durée du contrat de travail du salarié**. Certaines données peuvent être conservées au-delà, mais toujours dans les délais légaux en vigueur.
- Les données clients utilisées à des fins de prospection commerciale sont conservées pendant la durée de la relation commerciale, puis pendant **une durée de trois ans** à compter de la fin de la relation commerciale (par exemple, à compter de la date d'un achat, de la date d'expiration d'une garantie, de la fin d'un contrat de service ou du dernier contact émanant du client).
- Les données personnelles relatives à un prospect non client peuvent être conservées pendant une **durée de trois ans** à compter de la collecte par le responsable du traitement ou du dernier contact émanant du prospect
- Enfin, la collecte de preuves d'identité dans le cadre de l'exercice de droits n'est possible que lorsqu'il existe un doute raisonnable quant à l'identité de la personne.

- Toutefois, il est possible de conserver ces documents à des fins probatoires dans certains cas exceptionnels où le responsable du traitement identifie un risque contentieux important, après une analyse au cas par cas et dûment documentée. Dans ce cas, la durée de conservation des pièces justificatives est déterminée conformément aux délais de prescription des poursuites prévus à l'article 65 du Code de procédure pénale, sans préjudice des actes interruptifs ou des obstacles de droit ou de fait empêchant l'engagement de l'action publique :
 - de **dix ans** à compter du lendemain du jour où le crime a été commis
 - En cas de délit, sous réserve des dispositions particulières à certaines infractions, **trois ans**
 - En cas de contravention, le délai de prescription de l'action publique est **d'un an**.
- Les données à des fins de géolocalisation sont conservées en principe pendant une **durée de deux mois**.
- Elles peuvent être conservées pendant une **durée d'un an** aux fins de prouver l'exécution d'une prestation, lorsqu'il n'est pas possible d'apporter cette preuve par un autre moyen.
- Il peut être conservé **jusqu'à un an** pour conserver un historique des déplacements à des fins d'optimisation d'itinéraire.
- Elles peuvent être conservées pendant une **durée de cinq ans** dans le cadre du suivi du temps de travail, uniquement les données relatives aux heures travaillées.

10-2 Gestion des dossiers

Les données personnelles traitées sont conservées sous forme d'archives par CIMPOR, en distinguant :

- ✓ **Les archives courantes correspondent aux données actives** : leur durée de conservation correspond à la finalité poursuivie par le traitement.
- ✓ **Les archives intermédiaires** : il s'agit de documents qui, n'étant plus considérés comme des archives courantes, ne peuvent pas encore être éliminés ni conservés définitivement, en raison de leur intérêt administratif ou de leur utilité épisodique. Leur conservation est obligatoire pour des raisons légales et les durées de conservation sont réglementées. L'accès aux données personnelles stockées dans ce contexte est strictement réservé à un service disposant de droits et d'autorisations d'accès.

CIMPOR a mis en place un mécanisme permettant d'isoler les données archivées grâce à une séparation spécifique. À l'issue de la période de conservation, les données personnelles seront détruites ou anonymisées afin qu'il ne soit plus possible d'identifier les personnes concernées.

- ✓ **Les archives définitives** : elles correspondent aux documents qui, à l'issue d'une utilisation courante ou épisodique, sont conservés en raison de leur intérêt historique ou statistique justifiant qu'ils ne fassent l'objet d'aucune destruction.
Elles sont conservées sur un support indépendant, inaccessible aux systèmes de production, permettant uniquement un accès séparé, ponctuel et précisément justifié au service des archives de l'entreprise, seule habilité à consulter ce type d'archives. Elles sont également anonymisées, rendant impossible l'identification des personnes concernées.

CIMPOR met en œuvre une politique de gestion des archives afin de garantir la conservation et la sécurité des données personnelles, conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur. Cette politique comprend :

- ✓ Définir le cycle de vie des données personnelles ;
- ✓ La définition des durées de conservation applicables à chaque cycle ;
- ✓ La mise en œuvre de mesures de sécurité appropriées pour protéger les données archivées contre tout accès non autorisé, perte accidentelle ou destruction ;
- ✓ Définir les modalités d'accès aux données archivées ;
- ✓ La mise en œuvre de procédures de destruction ou d'anonymisation des données en fin de cycle.

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR

M. Cem ÇELIK

11 - TRANSFERTS DE DONNÉES PERSONNELLES VERS DES PAYS TIERS ET MÉCANISMES DE TRANSFERT MISES EN ŒUVRE

Dans le cadre de la structuration du groupe et des activités de CIMPOR, des données personnelles pourront être transférées vers des pays hors du Cameroun dans les conditions suivantes :

- ✓ Le transfert est nécessaire à l'exécution d'un contrat ou d'un acte précontractuel auquel la personne concernée est partie ;
- ✓ CIMPOR et ses succursales internationales ont émis et soumis au contrôle et à la validation de l'Autorité de Protection compétente des Règles d'Entreprise Contraignantes ;
- ✓ Le pays bénéficiaire bénéficie d'une décision d'adéquation de la part de l'autorité compétente ;
- ✓ L'Autorité compétente a autorisé le transfert au vu de l'existence dans le pays destinataire de mécanismes équivalents de protection des données personnelles (Art. 32 de la loi camerounaise relative à la protection des données) ;
- ✓ Des clauses contractuelles types approuvées sont mises en œuvre pour assurer une protection équivalente ;
- ✓ Des mesures de protection supplémentaires (cryptage, anonymisation) sont appliquées lorsque cela est nécessaire.

Dans cette optique, CIMPOR saisit l'autorité de protection des données personnelles afin d'obtenir l'autorisation, conformément à la réglementation en vigueur, de garantir l'exercice des droits de la personne concernée. À cette fin, la société mettra à la disposition de la personne concernée et de l'autorité en charge de la protection des données personnelles au Cameroun :

- ✓ Le récapitulatif des transferts de données personnelles envisagés et le mécanisme de transfert choisi pour chacun d'eux ;
- ✓ Documentation relative à la mise en œuvre des transferts selon le mécanisme choisi ;
- ✓ Décisions d'adéquation;
- ✓ L'instrument juridique signé avec le pays de destination ;
- ✓ Les clauses contractuelles types de protection des données personnelles signées avec les importateurs et les exportateurs de données personnelles ;
- ✓ Règles d'entreprise contraignantes et leur décision d'approbation ;
- ✓ Les documents relatifs aux transferts effectués, tels que la preuve du consentement de la personne concernée ou l'analyse de mise en balance des intérêts de la personne concernée et du responsable du traitement ;

12- DROITS RECONNUS**12-a Le droit d'accès aux données**

CIMPOR donne aux personnes concernées la confirmation si leurs données personnelles sont ou non traitées et où elles le sont, elles ont le droit de demander une copie de leurs données et des informations concernant :

- Les finalités du traitement ;
- Les catégories de données personnelles concernées ;
- Les destinataires ou catégories de destinataires et, le cas échéant, si une telle communication doit être effectuée, les organismes auxquels les données à caractère personnel ont été ou seront communiquées, notamment les destinataires établis dans des pays tiers ;
- Lorsque cela est possible, la durée de conservation envisagée des données à caractère personnel ou, lorsque cela n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- L'existence du droit de demander au responsable du traitement la rectification ou l'effacement de ses données personnelles, le droit de demander une limitation du traitement de ses données personnelles, le droit de s'opposer à un tel traitement :

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR

M. Cem ÇELIK

- Le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle ;
- Informations sur la source des données lorsque celles-ci ne sont pas collectées directement auprès des personnes concernées ;
- L'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un profilage, et dans ce dernier cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences attendues d'un tel traitement pour les personnes concernées.

12-b Le droit de rectification des données

CIMPOR reconnaît le droit des personnes concernées de demander que leurs données personnelles soient rectifiées ou complétées, selon le cas, si elles sont inexactes, incomplètes, ambiguës ou obsolètes.

12-c Le droit à l'effacement des données

CIMPOR reconnaît le droit des personnes concernées de demander l'effacement de leurs données personnelles pour l'un des motifs suivants :

- ✓ Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été traitées ;
- ✓ Le consentement sur lequel est fondé le traitement est vicié ; ils ont décidé de retirer le consentement précédemment donné ;
- ✓ Le consentement a expiré ;
- ✓ Le traitement effectué ne repose pas sur une base légale ;
- ✓ Tout autre motif prévu par la loi.

L'attention des personnes concernées est attirée sur le fait que le droit à l'effacement des données n'est pas un droit général et qu'il ne peut être accordé que si l'un des motifs prévus par la réglementation applicable est présent.

Si aucune de ces raisons n'est présente, CIMPOR ne pourra pas répondre favorablement à une telle demande ; ce sera le cas si l'entreprise est obligée de conserver les données en raison d'une obligation légale ou réglementaire ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de réclamations légales.

12-d Le droit à la limitation du traitement

CIMPOR reconnaît le droit des personnes concernées de demander la limitation du traitement de leurs données personnelles dans les cas prévus par la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles au Cameroun, notamment lorsque l'exactitude des données personnelles, ou la finalité est contestée.

Si le traitement a été limité en vertu de l'exercice de ce droit, les données ne peuvent être traitées qu'avec le consentement de la personne concernée ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale.

12-e Le droit de s'opposer au traitement des données

CIMPOR reconnaît le droit des personnes concernées de s'opposer à tout moment au traitement des données, pour :

- Toute raison relative au traitement de catégories particulières de données à caractère personnel ;
- Tout traitement à des fins de prospection ;
- Tout motif prévu par la loi.

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR

M. Cem ÇELIK

En cas d'exercice d'un tel droit d'opposition, CIMPOR s'assure de ne plus traiter les données personnelles concernées dans le cadre du traitement en question, à moins que CIMPOR puisse avoir des motifs légitimes et impérieux pour maintenir un tel traitement ou justifier des motifs pour établir, exercer ou défendre des droits légaux d'un intérêt légitime ou vital qui l'emportent sur les droits et libertés de la personne concernée.

12-f Le droit à la portabilité des données

CIMPOR reconnaît le droit des personnes concernées à la portabilité de leurs données personnelles. Ce droit s'applique uniquement aux traitements automatisés, à l'exclusion des traitements manuels ou papier.

Ce droit est limité aux traitements dont la base juridique est le consentement ou l'exécution de mesures précontractuelles ou d'un contrat.

Ce droit n'inclut pas les données dérivées ou inférées, qui sont des données personnelles créées par CIMPOR.

Les données sur lesquelles ce droit peut être exercé sont uniquement les données personnelles actuelles, ce qui exclut les données personnelles anonymisées ou ne concernant pas le demandeur.

Le droit à la portabilité ne peut porter atteinte aux droits et libertés des tiers tels que ceux protégés par le secret des affaires.

CIMPOR reconnaît le droit des personnes concernées à demander la portabilité des données, avec la possibilité de recevoir elles-mêmes les données ou, si cela est techniquement possible, de les transmettre directement à un autre responsable du traitement. Dans ce dernier cas, CIMPOR demande aux personnes concernées d'indiquer le nom exact du responsable du traitement, leurs coordonnées et le service ou la personne qui doit en être le destinataire. Afin de faciliter l'exercice de ce droit, la personne concernée doit informer le destinataire de sa demande auprès des services de CIMPOR.

12- g Le droit de retirer son consentement

Lorsque le traitement de données mis en œuvre par CIMPOR est fondé sur le consentement, la personne concernée peut le retirer à tout moment. CIMPOR cesse alors de traiter lesdites données personnelles, sans que cela ne remette en cause la licéité du traitement effectué avant ce retrait.

12-h Droit de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé

CIMPOR reconnaît le droit des personnes concernées à ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, produisant des effets juridiques les concernant, à moins que cette décision ne soit nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat, ne soit autorisée par la loi ou ne soit fondée sur leur consentement explicite.

12-i Droit de s'opposer à la divulgation de données personnelles à des tiers

CIMPOR reconnaît aux personnes concernées le droit de s'opposer à la divulgation de leurs données personnelles à des tiers, conformément aux dispositions de la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles au Cameroun. Ce droit peut être exercé notamment lorsque la personne concernée a des motifs légitimes de croire qu'une telle divulgation pourrait porter atteinte à sa vie privée, à ses libertés ou à ses droits fondamentaux.

Sauf disposition légale contraire ou intérêt légitime et prépondérant, aucune donnée personnelle ne sera communiquée à un tiers sans le consentement préalable de la personne concernée. En cas d'exercice du droit d'opposition, CIMPOR s'abstient de communiquer les données au tiers concerné, sauf si cette communication est nécessaire au respect de la loi, à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice, ou à la protection des intérêts vitaux de la personne concernée ou d'une autre personne.

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR
M. Cem ÇELIK

12-j Droit à l'information préalable en cas de traitement à des fins de prospection commerciale

CIMPOR reconnaît le droit des personnes concernées d'être informées préalablement de tout traitement de leurs données personnelles à des fins de prospection commerciale, conformément aux dispositions de la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles au Cameroun. Cette information doit être claire, accessible et inclure notamment l'identité du responsable du traitement, les finalités de la prospection, la nature des données utilisées et les droits dont dispose la personne concernée, notamment le droit de s'opposer à tout moment à ce traitement.

Aucune activité de prospection commerciale ne sera effectuée par CIMPOR sans que la personne concernée ait été expressément informée au préalable et, le cas échéant, ait eu la possibilité d'exercer son droit d'opposition.

12- k Le droit d'émettre des directives post-mortem

CIMPOR reconnaît la possibilité aux personnes concernées de définir des directives spécifiques relatives à la conservation, à la suppression et à la communication de leurs données personnelles après leur décès à ses services, conformément aux modalités définies par la loi n° 2024/017 du 23 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles au Cameroun. Ces directives spécifiques ne concerneront que les traitements mis en œuvre par CIMPOR et ses sous-traitants.

12 - l Le droit de déposer une plainte

Les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation relative à l'exercice de leurs droits auprès du CIMPOR ou de l'autorité en charge de la protection des données à caractère personnel au Cameroun sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, conformément aux dispositions pertinentes en la matière et conformément aux cas prévus par la loi.

Pour exercer l'un de ces droits auprès de CIMPOR, les personnes concernées doivent adresser leur demande par écrit, en justifiant de leur identité, à l'adresse suivante :

- Par email : dpocimpor@cimpor.com
- Par courrier : (PK3+700 Rond-Point Autoroutier Kribi-Lolabe du siège social de CIMPOR, à l'attention du service concerné).

CIMPOR s'engage à répondre dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la demande. En cas de refus ou de réponse incomplète, une justification sera fournie à la personne concernée.

Pour des informations plus détaillées sur la manière d'exercer vos droits et sur la manière dont CIMPOR traite les demandes relatives à ces droits, veuillez consulter notre **Politique de gestion des demandes d'exercice de droits**, disponible sur le site Internet de la société accessible via le lien suivant : [lien vers la politique] ou sur demande auprès du service client.

13- CONNEXION AUX RÉSEAUX SOCIAUX

Sur le site <https://cimporcameroun.com/fr>, la connexion aux réseaux sociaux est effective grâce aux onglets prévus à cet effet. Si l'utilisateur décide de se connecter aux réseaux sociaux depuis le site, CIMPOR attire son attention sur le fait qu'il communique les informations de son profil selon les paramètres du réseau social utilisé. CIMPOR invite les utilisateurs à consulter la politique de protection des données personnelles du réseau social concerné afin de comprendre comment leurs données sont partagées et utilisées dans ce contexte.

14- GESTION DES COOKIES

Le site web utilise des « cookies », qui sont des traceurs de navigation sur un site web, lus ou déposés. Ainsi, le site est susceptible d'enregistrer des informations dans l'équipement ou le terminal de communication électronique

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR

M. Cem ÇELIK

BP

Les traceurs utilisés par le site se répartissent en deux catégories :

- Les traceurs exemptés du consentement préalable de l'utilisateur, et
- D'autres traceurs sont soumis au consentement préalable de l'utilisateur.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, CIMPOR informe sur la finalité des cookies utilisés, les modalités mises à disposition et les possibilités de s'y opposer.

Pour des informations plus détaillées sur la manière dont CIMPOR traite les cookies, veuillez consulter notre **politique en matière de cookies** disponible sur le site Web de la société à l'adresse suivante : [lien vers la politique en matière de cookies sur le site Web]

15- GOUVERNANCE DES DONNÉES PERSONNELLES ET RESPECT DU PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ PAR CIMPO

CIMPOR reconnaît pleinement son statut de responsable du traitement et a mis en place des mécanismes et procédures internes pour démontrer à tout moment et de manière continue le respect des règles imposées par la loi sur la protection des données personnelles, notamment par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles d'une part et d'autre part le respect d'une obligation de fournir une documentation garantissant la sécurité du traitement effectué sur les données personnelles afin de prévenir toute violation de celles-ci.

Une violation de sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'utilisation non autorisée, ou l'accès à des données personnelles transmises, conservées ou autrement traitées, constitue une violation de données personnelles au sens de la loi sur les données personnelles au Cameroun.

À cette fin, CIMPOR prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir un niveau de sécurité adapté aux risques présentés par le traitement mis en œuvre. Ces mesures sont revues et mises à jour si nécessaire. Elles concernent la démonstration de l'existence de *la responsabilité et sa documentation*.

1 5-1 Démonstration de l'existence d' *une responsabilité*

Il couvre le respect des principes relatifs au traitement des données personnelles, la sécurité des données personnelles, le respect des exigences de *Privacy by Design* et de *Privacy by Default*.

15-1-a Respect des principes relatifs au traitement des données personnelles

CIMPOR peut ainsi démontrer le respect des principes relatifs au traitement des données personnelles tels que :

- a) Licéité, loyauté et transparence du traitement ;
- b) Limitation de la finalité;
- c) Minimisation;
- d) Exactitude des données personnelles ;
- e) Limitation de la durée de conservation ;
- f) Intégrité et confidentialité des données personnelles.
- g) Sécurité de bout en bout - protection complète du cycle de vie.

15-1-b Sécurité des données personnelles

CIMPOR a développé une Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) pour assurer la sécurité des infrastructures, des ressources et des systèmes applicatifs.

Nos sites web utilisent diverses mesures de sécurité. Les outils d'authentification sont chiffrés pour garantir la sécurité de vos données personnelles.

CIMPOR a mis en œuvre des garanties procédurales et techniques conformes aux exigences légales et à l'état actuel de la technique, à chaque étape du traitement des données personnelles.

Ces mesures visent à protéger les données personnelles contre la destruction, la perte, l'altération, l'utilisation, la divulgation ou l'accès non autorisé. À cette fin, CIMPOR a mis en œuvre les mesures de sécurité techniques et organisationnelles suivantes afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement :

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR

M. Cem ÇELIK

- ✓ Sensibiliser et authentifier les utilisateurs ;
- ✓ Gérer les autorisations ;
- ✓ Tracer les accès et gérer les incidents ;
- ✓ Postes de travail sécurisés et informatique mobile ;
- ✓ Protéger le réseau informatique interne ;
- ✓ Sécuriser les serveurs et le site web ;
- ✓ Sauvegarde et planification de la continuité des activités ;
- ✓ Archiver en toute sécurité ;
- ✓ Superviser la maintenance et la destruction des données ;
- ✓ Gérer la sous-traitance
- ✓ Échanges sécurisés avec d'autres organisations ;
- ✓ Protéger les locaux ;
- ✓ Superviser les développements informatiques ;
- ✓ Crypter et assurer l'intégrité.

15-1-c Conformité aux exigences de confidentialité dès la conception et de confidentialité par défaut

Le concept de « *Privacy by Design* » au sein de CIMPOR signifie que les exigences en matière de protection des données sont prises en compte dès la conception. Autrement dit, la protection des données vise à intégrer la protection des données et la confidentialité dès la conception des activités de traitement et des systèmes d'information, afin de respecter les principes de protection des données.

Le concept de *Privacy by Default* est le principe selon lequel le responsable du traitement s'assure que seules les données strictement nécessaires à chaque finalité spécifique du traitement sont traitées par défaut sans l'intervention de l'utilisateur.

15-1- d Mesures techniques et organisationnelles dans le cadre du *Privacy by Design*

La protection des données dès la conception vise à intégrer la protection des données et la confidentialité dès la conception des activités de traitement et la sécurité des systèmes d'information, afin de respecter les principes de protection des données. Pour satisfaire aux exigences légales, CIMPOR a mis en œuvre les mesures suivantes concernant les données personnelles.

Ils concernent :

- ✓ Pseudonymisation systématiquement appliquée aux données sensibles ;
- ✓ Assurer la transparence quant aux finalités et aux traitements ;
- ✓ La présence d'informations ;
- ✓ La présence de chartes ;
- ✓ La possibilité donnée à la personne concernée de contrôler le traitement de ses données personnelles ;
- ✓ La mise en œuvre des mesures de sécurité ;
- ✓ Cryptage des données confidentielles ;
- ✓ La gestion des droits d'accès ;
- ✓ Outils de lutte contre les intrusions extérieures sur le réseau (firewall, anti-virus) ;
- ✓ Politique relative aux mots de passe ;
- ✓ Remplacement des identifiants directs par des codes alphanumériques sécurisés et stockés séparément ;
- ✓ Protection via des flux sécurisés ;
- ✓ Cryptage AES-256 pour le stockage et le transfert de données sensibles ;
- ✓ Authentification multifacteur pour limiter l'accès aux systèmes ;
- ✓ Audits réguliers pour vérifier la conformité aux normes ISO/IEC 27001 ;

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR

M. Cem ÇELIK

- ✓ Revue des contrats (sous-traitants, partenaires, salariés, clients)
- ✓ Sensibilisation/formation des équipes métiers et informatiques ;
- ✓ Tenir un registre des activités de traitement ;
- ✓ Analyse des risques (DPIA) ;
- ✓ La gestion des droits des personnes.

15-1-e Mesures techniques et organisationnelles dans le cadre de la protection de la vie privée par défaut

CIMPOR met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la minimisation des données, de sorte que, par défaut, seules les données personnelles nécessaires soient traitées. Cela concerne :

- ✓ La réduction de leur traitement au minimum
- ✓ La quantité de données personnelles collectées ;
- ✓ L'étendue de leur traitement ;
- ✓ Leur durée de conservation ;
- ✓ Leur accessibilité.

Les mesures décrites ci-dessus garantissent par défaut que les données personnelles ne sont pas rendues accessibles à un nombre inconnu de personnes, sans le consentement de la personne concernée.

15-1-f Gestion des violations de données

En cas de violation de données personnelles pouvant présenter un risque pour les personnes concernées, CIMPOR :

- informer l'Autorité de protection des données dans un délai de 72 heures ;
- informer les personnes concernées si le risque est élevé, en précisant la nature de la violation et les mesures correctives ;
- prendre avec diligence des mesures pour renforcer les dispositifs de sécurité et prévenir toute récurrence.

Un registre des violations de données doit être tenu à jour et accessible à l'autorité compétente en cas d'audit.

15-2. DOCUMENTATION DE RESPONSABILITÉ

Soucieux de l'importance de la protection des données personnelles, CIMPOR a mis en place tous les éléments de documentation nécessaires pour démontrer en permanence aux autorités compétentes sa conformité à la loi sur la protection des données personnelles. Cette documentation est régulièrement mise à jour et comprend :

15-2-a Procédures internes relatives à la protection de la vie privée dès la conception, Confidentialité par défaut et évaluations de l'impact sur la vie privée, y compris :

- ✓ Documentation pour démontrer la prise en compte de la protection des données personnelles dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux produits
- ✓ Les études d'impact réalisées, y compris leurs mises à jour.

15-2- b Documents relatifs à la désignation d'un délégué à la protection des données (DPO) et à sa nomination

- ✓ La lettre de mission du DPO ;
- ✓ Les qualifications professionnelles du DPO ;
- ✓ Garanties de l'indépendance du DPO.

15-2-c Documentation relative à la politique de protection des données personnelles

- Politique de confidentialité des données personnelles de CIMPOR
- Politique de conservation des données personnelles de CIMPOR
- Documentation des procédures mises en œuvre pour assurer le respect des droits des personnes concernées ;
- Les modèles des principales clauses d'information et de consentement contenues dans les contrats, sur le site Web et les autres principaux canaux de communication avec les personnes concernées de CIMPOR ;
- Documentation relative à la gestion des demandes des personnes concernées, y compris les demandes d'exercice de leurs droits et les réponses fournies par CIMPOR ;
- Documentation relative au dispositif mis en œuvre par CIMPOR pour assurer la traçabilité et le suivi des droits exercés par les personnes concernées ;
- Documentation relative à la vidéosurveillance.

15-2- d Documentation relative aux relations contractuelles avec les sous-traitants

- Contrats avec des sous-traitants ;
- La politique de suivi des relations de sous-traitance (exemples de questionnaires adressés régulièrement aux sous-traitants et réponses à ces questionnaires) ;
- Les méthodes d'audit des sous-traitants ;
- Les résultats des audits réalisés et les mesures prises en conséquence.

15-2-e Documentation sur la politique de sécurité

- La politique de sécurité des systèmes d'information et la documentation décrivant les mesures prises pour assurer la sécurité des données personnelles (pseudonymisation et chiffrement) ;
- Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience continues des systèmes et services de traitement ;
- Les moyens de rétablir la disponibilité et l'accès aux données personnelles dans un délai approprié en cas d'incident physique ou technique.
- Plans de test pour tester, analyser et évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles visant à garantir la sécurité du traitement et les résultats des tests de sécurité effectués ;
- La politique de gestion des autorisations et des accès.

15-2-f Documentation relative aux violations de données personnelles

- La politique interne relative aux violations de données personnelles et les coordonnées ;
- Le registre des violations de données personnelles et les notifications aux personnes concernées et à l'autorité en charge de la protection des données personnelles au Cameroun.

15-2 -g Registres de traitement.

Toutes les opérations de traitement sont répertoriées dans le registre de traitement. Ainsi, et selon ses rôles, CIMPOR gère plusieurs registres :

- Un registre de traitement des données, dans lequel le traitement fondé sur le consentement de la personne concernée est séparé du traitement fondé sur d'autres bases juridiques ;
- Un registre de traitement des notifications de violation de données personnelles.

La tenue des dossiers est dynamique et mise à jour au fur et à mesure que les traitements existants évoluent (y compris leur suppression) et que de nouveaux traitements sont créés.

PRÉPARÉ PAR

Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR

Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR
M. Cem ÇELIK

R.P.

15 – 2 h Codes de conduite et certification :

Le document attestant de l'existence et du respect d'un code de conduite et la documentation associée ;

Pour des informations plus détaillées sur nos engagements en matière de gouvernance des données, veuillez contacter notre DPO à l' adresse_email@example.com

16- MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

CIMPOR pourra modifier la présente Politique notamment afin de tenir compte de l'évolution de la réglementation applicable aux données personnelles ainsi que de toute autre réglementation, notamment :

- L'évolution de la jurisprudence ;
- Les décisions de l'autorité en charge de la protection des données personnelles au Cameroun ;
- La réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

La modification de la présente Politique de Protection des Données Personnelles est précédée d'une information des personnes concernées **au moins 15 jours avant**.

Les personnes concernées disposeront d'un délai pour formuler, si nécessaire, leurs observations sur la nouvelle politique de données personnelles. En l'absence de contestation dans ce délai, la politique sera réputée acceptée.

Kribi, le 23 septembre 2025

Pour CIMPOR CAMEROUN SA
Directeur Pays



Pour CIMPOR GYPSUM CAMEROON SA
Directeur Général



PRÉPARÉ PAR
Départements juridiques et de conformité
Cimpor Cement & Gypsum
Cameroun

CONTRÔLÉ PAR
Département juridique Cimpor Portugal
et
M. Ösge ASCIOGLU

APPROUVÉ PAR
M. Cem ÇELIK